



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°92/2022

**Objet : Acquisition d'un Peugeot Partner affecté au service des sports.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant la proposition commerciale établie par ARVAL FLEET SERVICES – 1, boulevard Haussmann 75009 PARIS - pour l'acquisition d'un Peugeot Partner Cabine Appro 1.6 Bluehdi 100 Cabine Approf immatriculé EK-853-YZ affecté au service des sports pour un montant de 11 083.33€ HT soit 13 300€ TTC.

### DÉCIDE

- **d'approuver** l'acquisition d'un Peugeot Partner Cabine Appro 1.6 Bluehdi 100 Cabine Approf affecté au service des sports pour un montant de 11 083.33€ HT soit 13 300€ TTC.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 4 août 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20220804-92-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2022

Mise en ligne le 05/08/2022

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**